



COMMISSION FOOT EDUCATIF

Procès-Verbal N° 9

Réunion du : **Mardi 04 novembre 2025**

Président : M. José VIVERO

Secrétaires de séance : Mme Mireille MONIER – M. Romeo PRIZZI

Membres : Mme REGNIER Ludivine (CTD-PPF) - MM. M. Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) - BENITEZ Luca (Agent de développement) - Frédéric BAUMANN

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Ci-après les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « **DOCUMENTS FOOT EDUCATIF** » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

REGLEMENT DEPARTEMENT TECHNIQUE ET FOOT EDUCATIF : <https://var.fff.fr/wp-content/uploads/sites/66/2024/09/Reglement-Foot-Educatif-et-Departement-Technique-saison-2024-2025.pdf>

RAPPEL - Article 4 bis :

Montant des amendes en cas d'absence d'équipes

MANIFESTATION	DETAIL	AMENDE
JOURNEES DEPARTEMENTALES	Les rentrées du foot, Plateau de Noël, journée nationale des débutants, journée des clubs labellisés (U11) et Festival Foot U13- Pitch	Montant 50 €
PLATEAUX U6 à U11 et U6F à U11F		Montant 30 € par équipe
AUX RENCONTRES U12, U13 et U13F		Equivalent au montant du forfait

Rappel : Pour les catégories U6 à U11 (G et F), la transmission des feuilles de plateaux se fera via l'application FAL au plus tard le lundi suivant le plateau à 18h.

INFO IMPORTANTE EN U12 – U13 :

Tous les matchs annulés samedi 13/09/25 à la suite du report par la District seront à **REJOUER AVANT LE 25/10/25 avec accord des 2 clubs...** (envoyer mail au District dès que vous l'aurez reprogrammé)

Rappel article 3 des règlements généraux du Département Technique et Foot Educatif :

Pour les U12G/U13G (tous niveaux) les clubs devront utiliser la Feuille de Match Informatisée (FMI).

En cas de problèmes contacter le responsable FMI suivant : **M Patrick FAUTRAD – 06.09.20.53.90**

Rappel Non-utilisation de la FMI = 50 € et non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

Pour les catégories U6 à U11, en cas de non-retours des feuilles de plateaux, des amendes seront appliqués :

- Club organisateur = 30 €
- Club participant qui ne remplit pas la feuille de licences = 30 €

RAPPEL CONVOCATIONS

Suite à de nombreux retards dans la transmission des convocations, la Commission du Football Éducatif vous rappelle les dispositions en vigueur.

Conformément à l'article 3 du Règlement du Football Éducatif et à l'article 53 des Règlements Sportifs du District du Var (consultables sur le site dans l'onglet **District > Annuaires-Règlements > Règlements Sportifs**), les convocations doivent impérativement parvenir à la boîte mail du secrétariat du District avant le mercredi à 18h précédant la rencontre.

À défaut :

- Catégorie U12-U13 :

Aucun horaire sera publié, la rencontre n'aura pas lieu et un dossier sera ouvert en C.S.R.

- Catégories U6 à U9 et U10-U11 (triangulaire ou plateau) :

Le plateau et/ou la triangulaire sera maintenu, mais le club recevant sera sanctionné par l'amende prévue.

En effet, le nombre d'équipes concernées ne permet pas une réorganisation de dernière minute sans risques de pénaliser plusieurs clubs.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces délais pour le bon fonctionnement de l'organisation sportive.

INFO TIRAGE AU SORT DU 1^{ER} TOUR FESTIVAL FOOT U13G/U12G PITCH

Le tirage du 1^{er} tour du FESTIVAL FOOT U13G/U12G PITCH a été effectué ce jour au siège du DISTRICT DU VAR, en présence de **MM. M. Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) - BENITEZ Luca — André VITIELLO – Frédéric BAUMANN - Fabien GUERIN (représentant HYERES FC)**

DISTRICT du VAR de Football - DEPARTEMENT TECHNIQUE - FOOT EDUCATIF									
1 ^{er} Tour - FESTIVAL FOOT U13/U12 PITCH - Samedi 22 novembre 2025									
Site N° 1 : CARNOULES					Site N° 2 : CUERS PIERREFEU				
stade					stade				
Responsable :					Responsable :				
Poule 1		Poule 2			Poule 1		Poule 2		
A	FOOTBALL CLUB CARNOULES	A	SPORTING CLUB VALOIS		A	U.S. CUERS PIERREFEU	A	RC LA BAIE	
B	J.S. BEAUSSETANNE	B	GAPEAU FOOTBALL CLUB		B	TOULON TREMPIN	B	F.C. BELGENTIEROIS	
C	U.S. SANARYENNE	C	AS LA BEAUCAIRE		C	ASPTT HYERES	C	AV.S. MAR VIVO	
D	A. S. DE L'ESTEREL	D	C.A. CANNETOIS		D	A.S. MAXIMOISE	D	U.S. LUCOISE	
E	U.S. CADIERENNE								
Site N° 3 : LA LONDE					Site N° 4 : TOULON				
stade					stade				
Responsable :					Responsable :				
Poule 1		Poule 2			Poule 1		Poule 2		
A	ST.O. LONDAIS	A	F.C. REVESTOIS		A	SPORTING CLUB TOULON	A	U.A. VALETTOISE	
B	GARDIA C.	B	HYERES F.C.		B	U.S. ST MANDRIER	B	A.S. ARCOISE	
C	A.S. CALLAS CANTON	C	ST. TRANSIAN		C	F.C. U.S. TROPEZIENNE	C	F.C. VIDAUBAN	
D	F.C. DE POURRIERES	D	SP.C. COGOLINOIS		D	SP. CLUB CARCES-COTIGNAC	D	SPORTING CLUB NANSAIS	
E	C.A. ROQUEBRUNOIS								
Site N° 5 : GONFARON					Site N° 6 : OLLIOULES				
stade					stade				
Responsable :					Responsable :				
Poule 1		Poule 2			Poule 1		Poule 2		
A	FC GONFARONNAIS	A	OLYMPIQUE DE SAINT MAXIMIN		A	U.S. OLLIOULAISE	A	UNION SPORTIVE ZACHARIENNE	
B	A.ET.S. BRASSOISE	B	ET. DE CLARET MONTETY		B	ASPTT TOULON	B	U.S. PRADETANE	
C	USAM TOULON	C	ENT. S. AUPS REGUSSE		C	ET.S. LORGUAISE	C	SPORTING CLUB TOURVAIN	
D	ATHLETIC CLUB BERTHE	D	F.C. PAYS DE FAYENCE		D	U.S. RIANIS	D	A. S. DE SIGNES FOOTBALL CLUB	
E	BESSE S.								
Site N° 7 : LE MUY					Site N° 8 : SIX FOURS LE BRUSC				
stade					stade				
Responsable :					Responsable :				
Poule 1		Poule 2			Poule 1		Poule 2		
A	LE MUY F.C.	A	EVEIL SPORTIF TOULONNAIS		A	SIX FOURS LE BRUSC F.C.	A	F.C. GRIMAUDE	
B	F.C. PUGETOIS	B	ETOILE SPORTIVE CAMPOISE		B	O. SALERNOIS	B	MY IDEAL SOCCER ACADEMY (MISA)	
C	SPORTING CLUB PLANTOURIAN	C	U. S. CARQUEIRANNE LA CRAU		C	A. S. LES VALLONS	C	ACADÉMIE CLUB FLAYOISCAISE	
D	ENT.F.C. SEYNOIS ET.S	D	S. C. DRAGUIGNAN		D	RACING F.C. TOULON	D	FC LE LAVANDOU BORMES	
E	TOULON METROPOLE FUTSAL								
Site N°9 : GAREOULT									
stade									
Responsable :									
Poule 1		Poule 2							
A	U. S. DU VAL D'ISOLE	A	F.C. RAMATUELLOIS						
B	ET. F.C. FREJUS SAINT RAPHAEL	B	A.S. BRIGNOLAISE						
C	A.S. ST CYR	C	ENT. PIVOTTE SERINETTE TOULON						
D	F.C. ROCBARON	D	A.S. PRESQU'ILE GIENS						

DISTRICT du VAR de Football

DEPARTEMENT TECHNIQUE - FOOT EDUCATIF

Samedi 22 novembre 2025 – 1^{er} Tour – FESTIVAL FOOT U13/U12 PITCH

CONVOCATION

Les Convocations vous seront envoyées dans la semaine sur la messagerie officielle du club

Nous vous informons que votre équipe U13/U12 est convoquée pour participer à :

Nature de la manifestation : **FESTIVAL FOOT U13/U12 PITCH – 1^{er} TOUR**

Le Rendez-vous est fixé le samedi 22 novembre 2025

Heure : 13 Heures précises

N.B : Afin de commencer rapidement et libérer le terrain à l'horaire prévu, nous vous informons que les retardataires qui n'auront pas prévenu l'organisateur, ne pourront plus participer à la manifestation.

Une amende financière sera appliquée aux absents **non excusés (mercredi 19 novembre à 18h)**

Prière de vous munir : - **d'un stylo pour remplir la Fiche d'Identité**

- **Des licences joueurs et dirigeants**
- **2 jeux de maillots (couleurs différentes) ou Chasubles**
- **d'un ballon de FB. Taille 4 En bon état.**

En cas d'indisponibilité, ou de retard prévenir impérativement les responsables de l'opération

Mme Ludivine REGNIER (CTD PPF) - Tél : 06 08 28 92 25 ou M. Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) – tél. 06 74 29 29 09

LICENCES

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la Ligue de la Méditerranée, le District ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

Les conditions de participation individuelles ou collectives sont celles prévus par les Règlements Généraux et les présents règlements.

Obligation de présentation des licences avant chaque match et vérification de l'identité des joueurs en cas de manquement la Commission transmettra systématiquement les dossiers à la Commission Statuts et Règlements (CSR).

DESIDERATAS

Rappel sur l'établissement des horaires :

Les catégories U6 à U11 peuvent jouer le SAMEDI à partir de 9h00 jusqu'à 12h30 (matin) et l'après-midi de 13h30 à 17h30, fin du plateau.

Les matchs U12 et U13 pourront débuter le matin à partir de 9h00 (coup d'envoi) jusqu'à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h30 (coup d'envoi)

Pour les catégories U12, U13, et U13F, les clubs ne souhaitant pas jouer le samedi matin devront, en début de phase, le signaler uniquement par mail officiel au DISTRICT.

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES MIDI

500452 – LE LUC en U12
554245 – ENT FREJUS ST RAPHAEL en U12 (équipe 2)
548270 – PAYS DE FAYENCE en U13, en U12 (équipe 1 et 2)
516999 – PUGETOIS FC en U13
503183 – GARDIA CLUB en U13 (équipe 1 et 2)
526881 – RAMATUELLE FC en U13 (niveau 2)
521680 – USAM en U13 (niveau 2)
521151 – LE REVEST FC en U 13 F
519052 – US PRADETANNE en U12 N1

FEMININES

SAISON 2025 / 2026 – ENGAGEMENTS : UNIQUEMENT PAR FAL

CATEGORIE U6F / U8F

Clubs engagés : AV.S. MARVIVO – ENT FC SEYNOIS 1 – FC REVESTTOIS- SC TOULON- US CARQUEIRANNE LA CRAU 1 - US CARQUEIRANNE LA CRAU 2-USAM TOULON

CATEGORIE U9F / U11F Foot à 5

Clubs engagés : AV.S. MARVIVO 1 – ENT FC SEYNOIS –ENT PIVOTTE SERINETTE- FC REVESTTOIS 1- FC REVESTTOIS 2– SC TOULON- US CARQUEIRANNE LA CRAU 1- US CARQUEIRANNE LA CRAU 2- ST TRANS- US CUERS PIERREFEU- US ST MANDRIER- HYERES FC- RAMATUELLE FC – ASPTT HYERES- USAM TOULON 1 – USAM TOULON 2– FC PUGET

CATEGORIE U11F Foot à 8

Clubs engagés : AV.S. MARVIVO – ENT FC SEYNOIS – SC DRAGUIGNAN – FC PUGET – USAM TOULON

CATEGORIE U13F

Clubs engagés : AV.S. MARVIVO 1 – AV S MARVIVO 2 – ENT FC SEYNOIS –ENT PIVOTTE SERINETTE- FC REVESTTOIS- SC TOULON- US CARQUEIRANNE LA CRAU - ST TRANS- US LA CADIERE- FC RAMATUELLE-

TOULON USAM- EFC FREJUS/ST RAPHAEL – FC PUGET- SC DRAGUIGNAN 1- SC DRAGUIGNAN 2 - ST O.
MAXIMIN- LE VAL- AS BRIGNOLES- US VAL D'ISSELE- AS LA BEAUCAIRE- HYERES FC – CUERS
/PIERREFEU US

OPERATION « ESPOIRS du FOOTBALL »

SAISON 2025/2026

Détecter/Evaluer / Perfectionner / Accompagner

U12F (2014)	Dates des rassemblements de détections : Samedi 20 septembre 2025 – plateaux District <u>Mercredi 8 octobre 2025</u> <u>Sur convocation du CTD PPF</u> Dates des centres de Perfectionnement de Secteur : . Samedi 29 novembre 2025 . Samedi 17 janvier 2026 . Jeudi 26 février 2026 . Mercredi 18 mars 2026 Mardi 14 avril 2026 <u>Sur convocation du CTD PPF</u>
U13F (2013)	Dates des rassemblements de détections : Samedi 20 septembre 2025 – plateaux District <u>Mercredi 8 octobre 2025</u> <u>Sur convocation du CTD PPF</u> Dates des centres de Perfectionnement de Secteur : . Samedi 29 novembre 2025 . Samedi 17 janvier 2026 . Jeudi 26 février 2026 . Mercredi 18 mars 2026 Mardi 24 avril 2026 <u>Sur convocation du CTD PPF</u>
U13F (2013)	

GARÇONS

SAISON 2025 / 2026 – ENGAGEMENTS : **UNIQUEMENT PAR FAL**

INFORMATIONS

RAPPEL : REGLEMENTS SPORTIFS

CHAPITRE III : FORFAIT SUR TERRAIN - Feuille de match

Article 63 : FORFAIT EN MATCHS OFFICIELS

2°/ Forfait sur terrain :

1 – L'arbitre constatera d'office, au bout d'un quart d'heure, l'absence de l'une des deux équipes, même si cela ne lui est pas demandé et portera sur la feuille de match l'heure du constat.

Forfait sur le terrain, le club recevant adressera la feuille de match à la commission organisatrice.

La non-réception de cette information sera assimilée à une absence de feuille de match.

PAS DE DESIDERATA : U10 – U11

Ces catégories se jouent sous forme de plateau

PLATEAUX U10 / U11

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées uniquement par le FAL

CATEGORIE U6G / U9G

DEPARTEMENT TECHNIQUE - COMMISSION FOOT EDUCATIF REFERENTS DE SECTEURS

RESPONSABLES	SECTEURS				
	1- LE GOLFE	2- DRAGUIGNAN	3-CENTRE VAR	4-HYERES CUERS	5-TOULON
NOM	VIVERO	ZEGRE	BONNAS	GERBY	LAUGERO
PRENOM	José	Nadia	Elina	Hubert	Carole

Rectificatif au P.V. n° 8 du 29.10.2025

N°75 - N°503035 - SP COGOLIN 1/ AS ARCS 1, ChampU12Niveau2/ Phase1du 11/10/2025

Dossier transmis par la commission du Foot Educatif sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de AS ARCS susceptibles de dépasser le nombre de mutés hors période autorisés.

Vu feuille de match,

Vu dossier informatique des joueurs incriminés,

Attendu :

- Que le joueur WARTELLE Louis de AS ARCS est titulaire d'une licence libre U12 n°9603463649 munie du cachet "mutation hors période jusqu'au 30.09.2026" enregistrée le 30.09.2025
- Que le joueur EJFLER Mathys de AS ARCS est titulaire d'une licence libre U12 n°9604128421 munie du cachet "mutation hors période jusqu'au 20.09.2026" enregistrée le 20.09.2025
- Qu'en inscrivant deux joueurs mutés hors période sur la feuille de match, l'équipe de AS ARCS était en infraction avec les articles 160.1 des R.G. et 34 des R.S. du District,

La commission jugeant en 1ere instance dit : **MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ AS ARCS avec amende de 20€ pour en porter le bénéfice au SP COGOLIN sur le score de 3 à 0 (Art.65 des RS du District).**

N°82 - N°54629677 - SC PLANTOURIAN 1/ASBRIGNOLES1, ChampU12 Niveau 4/ Phase1du

11/10/2025 Dossier transmis par la commission du Foot Educatif sur la qualification et/ou la participation du joueur de SC PLANTOURIAN susceptible de ne pas avoir les 4 jours calendaires de qualification le jour du match.

Vu feuille de match

Vu dossier informatique du joueur incriminé,

Attendu :

- Portent sur la qualification et/ou la participation du joueur de SC PLANTOURIAN
- Que le joueur ROYNEL Nolan de SC PLANTOURIAN est titulaire d'une licence libre U12 n° 9604244185 « renouvellement » enregistré le 07.10.2025 qualifié le 12.10.2025,
- Qu'ils ne pouvaient donc pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre Champ U12 Niveau 4 SC PLANTOURIAN / AS BRIGNOLES du 11.10.2025,

La commission jugeant en 1ere instance dit : **MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ SC PLANTOURIAN avec amende de 20€ pour en porter le bénéfice à AS BRIGNOLES sur le score de 3 à 0 (Art.65 des RS du District).**

N°90 - N°54506403 - GAPEAU FC 1/FC BELGENTIER1, ChampU12 Niveau 4/ Phase1 du

18/10/2025

L'original de la feuille de match n'est pas parvenu à la Commission organisatrice pour lui permettre de valablement délibérer (Art. 55.7 des R.S. du District).

La Commission jugeant en 1ère instance dit : **MATCH PERDU PAR PENALITE à GAPEAU FC 1, avec amende de 20€ pour en porter le bénéfice au FC BELGENTIER 1 sur le score de 3 à 0.**

Prochaine Réunion jeudi 13 novembre 2025

Président : M. José VIVERO

Secrétaires : Mme Mireille MONIER – M Romeo PRIZI